



PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Pré requis : Exigés : Maîtrise des savoirs de base (lire écrire compter)

Recommandés : Projet Professionnel Validé, Bonne représentation du métier Sens du travail en équipe

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- ✚ Rendez-vous individuel possible au 03 27 21 58 58
- ✚ Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique : (tests écrits et entretien), délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Obtenir le Titre professionnel Niveau 3 Code TP-00288

Le titre professionnel Menuisier Agenceur se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).

1. Fabriquer des éléments d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel

Effectuer des relevés sur chantier pour un agencement intérieur

Produire des plans d'exécutions et établir des nomenclatures pour un mobilier d'agencement intérieur

Effectuer une maintenance de premier niveau sur des outils de production en agencement intérieur

Etablir un processus de fabrication en agencement intérieur

Fabriquer sur mesure des éléments d'un agencement intérieur en bois massif

Fabriquer le mobilier d'un agencement intérieur de forme simple en panneaux dérivés du bois

2. Préparer et réaliser des finitions courantes sur le mobilier d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel

Préparer le mobilier d'un agencement intérieur en vue de sa finition

Réaliser une finition par pulvérisation sur le mobilier d'un agencement intérieur

3. Poser et installer des équipements et éléments mobiliers d'un agencement intérieur à usage privé ou professionnel

Préparer et organiser l'exécution des travaux de pose et d'installation d'un agencement intérieur

Poser et installer des éléments mobiliers d'un agencement intérieur

Installer et raccorder des équipements sanitaires d'un agencement intérieur

Installer et raccorder des équipements électriques et électroménagers d'un agencement intérieur



PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce Titre Professionnel Menuisier Agenceur permet un accès direct dans la vie active : H2206 - Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie, Poursuite d'études possible en Baccalauréat Professionnel Technicien Menuisier Agenceur

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37917>



UFA VALAREP
Valenciennes

Centre de Formation & UFA VALAREP DAMPIERRE FORMATION
Siret : 78386335000014 - n° de déclaration d'activité : 31590770659
85 avenue de Denain (bât Alexandre 2^{ème} étage) 59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr



ORGANISATION DE LA FORMATION :

Méthodes et moyens pédagogiques : Formation en Alternance centre et entreprise (1 semaine/3).

- ✚ Cours en présentiel en atelier menuiserie et salle de cours banalisée
- ✚ Documents pédagogiques, études de cas, plate-forme de formation à distance, travaux pratiques
- ✚ Possibilité de cours sur chantiers de pose.

Modalités d'évaluation : Examen ponctuel en fin de formation

- ✚ Epreuves de pratique professionnelle
- ✚ Epreuves orales

Validation : Titre Professionnel Ministère du travail de niveau III au RNCP Code NSF : 234 S

Nombre de participants : 25 participants

Durée de la formation : 880 heures sur deux années scolaires

Tarif de la formation : Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- ✚ 12 433€ prise en charge par l'opérateur de compétences

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité : Accès pour les personnes à mobilité réduite et quel que soit le handicap

- ✚ Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

Dates et modalités de contact : Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage

Contact : **VALAREP** 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :



**Données issues de la consolidation des indicateurs pour l'année 2022*

***Résultat examens session 2021/2021 sur l'action PRF / ***enquête Insertion 01/21*

VALEUR AJOUTÉE :

- ✚ Individualisation des parcours de formation,
- ✚ Point Info Ecoute accessible au centre.
- ✚ Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI, ...)
- ✚ Accompagnement individuel



UFA VALAREP
Valenciennes

Centre de Formation & UFA VALAREP DAMPIERRE FORMATION
Siret : 78386335000014 - n° de déclaration d'activité : 31590770659
85 avenue de Denain (bât Alexandre 2^{ème} étage) 59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

